

Armoire de sécurité comptoir 1 porte jaune

CONFORMITÉ

Articles R.1335-1 et R.1335-5 du Code de la Santé Publique, Arrêté du 14 octobre 2011 relatif aux modalités d'entreposage des DASRI

AVANTAGES

- Conforme Code de la Santé Publique
- Conforme aux préconisations pour la prévention des risques et la sécurité

MAIS AUSSI...

- Conforme à l'arrêté du 14 octobre 2011 relatif aux modalités d'entreposage des DASRI
- Conformité aux articles R.1335-1 et R.1335-5 du Code de la Santé Publique relatif aux DASRI
- Solution économique pour le stockage des DASRI en toute sécurité
- Fermeture à clef en 3 points
- Couleur jaune et pictogramme normalisé "risques infectieux"



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Référence	AZ54	Dimensions à l'expédition H x L x P (mm)	1200 x 1200 x 800
Conformité	Articles R.1335-1 et R.1335-5 du Code de la Santé Publique, Arrêté du 14 octobre 2011 relatif aux modalités d'entreposage des DASRI	Ventilation	Orifices de ventilation haut et bas sur les portes
Construction de l'armoire	acier monobloc	Nombre de compartiment(s)	1
Couleur des portes	jaunes RAL 1023	Bac(s) de rétention	1
Nombre de porte(s)	1	Bac(s) de rétention en PVC	Option
Type de porte(s)	battantes	Caillebotis	Option
Charnières	droite	Usage	Corrosifs : Stockage de produits peu agressifs
Fermeture de(s) porte(s)	manuelle	Code douanier	94032080

ACCESSOIRES COMPLÉMENTAIRES CONSEILLÉS - CAISSONS DE FILTRATION OU DE VENTILATION

- Percement d'armoire de la série 14.E pour prévoir un raccordement (Réf : AZVENT)
- Caisson de ventilation pour rejet extérieur (Réf : CDV-A)
- Caisson à recirculation d'air Labopur - NF X 15-211 (Réf : H50C)
- Kit de raccordement pour caisson (Réf : KRC)

OPTIONS

- Bac de rétention pour armoires série 14.E (Réf : ESE150)
- Bac de rétention pour armoires série 14.E (Réf : ESE300)

Référence	Dimensions extérieures H x L x P (mm)	Dimensions intérieures H x L x P (mm)	Capacité de stockage (L)	Bac(s) de rétention	Etagère(s)	Charge admissible	Poids (kg)
AZ54	1000 x 500 x 500	890 x 498 x 453	80	1	1	80	26.00